

ÉVALUATION DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE DANS UNE ENTREPRISE DU BTP



Abygaëlle COGNAUT – Toxicologue industrielle – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Béatrice HAMDAN – Infirmière Santé Travail – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Dr Claude MAHAU – Médecin du travail – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Sylvain RICHEL – Directeur – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Introduction :

En 2015, l'entreprise URANO, spécialisée dans le secteur des travaux routiers et du terrassement, sollicite notre Service de Santé au travail afin de mettre en place une action de prévention des risques cardiovasculaires à destination de ses salariés.

Objectifs :

Les objectifs de cette étude sont doubles : effectuer un dépistage des maladies cardiovasculaires chez une population masculine vieillissante, travaillant dans un milieu avec des contraintes physiques importantes, tout en palliant à leur méconnaissance du risque.

Méthodologie utilisée :

Méthodologie en 4 étapes :

- ▶ Rencontre avec le service RH (Ressources Humaines) de l'entreprise afin de préciser la demande.
- ▶ Elaboration d'un projet par le médecin du travail et l'infirmière en Santé travail : détermination de la population cible, choix des examens à réaliser, recherche d'un laboratoire d'analyses médicales partenaire, planification de l'action.
- ▶ Mise en place du projet : réalisation des examens, analyse et interprétation des résultats, restitution individuelle dans le respect du secret médical.
- ▶ Etablissement d'un bilan collectif et mise en place d'actions de sensibilisation.

Actions et/ou résultats :

En fonction des critères retenus, cette action a été proposée à 152 personnes. 70 d'entre-elles se sont portées volontaires et en ont bénéficiée. Sur site, plusieurs examens de nature médicale, ainsi qu'un recueil de données personnelles ont été organisés permettant d'évaluer individuellement et globalement le risque cardiovasculaire présent dans cette entreprise. Cette action a donné lieu à différentes orientations médicales, dont une hospitalisation, et à la mise en place de sessions de sensibilisation collectives.

Discussion / Analyse critique (leviers, freins) :

La mise en place d'une telle action nécessite, à la fois pour l'entreprise et le SSTI (Service de Santé au Travail Interentreprises), un investissement important en matière de temps et une parfaite organisation. Une fois le doute et la méfiance des premiers salariés levés, la qualité des examens pratiqués et la relation de confiance créée avec l'infirmière en santé travail permettent une exploitation intéressante des résultats.

Conclusion :

Cette action a été ressentie comme positive par tous les acteurs. Elle a également permis de renforcer les liens entre notre Service, l'entreprise et les salariés. Elle sera, par ailleurs, reconduite courant 2018.



Pour contacter l'auteur de cette communication : beatrice.hamdan@ast08.fr